

COMMUNIQUÉ 2010-01
Le 1^{er} février 2010

COLLECTE DES DONNÉES FINANCIÈRES ANNÉE DE PARTICIPATION 2009

Dans ce communiqué, vous trouverez les renseignements concernant la mise en œuvre de l'opération de collecte des données financières pour l'année de participation 2009. Aussi, de nouvelles consignes vous sont transmises relativement à leur saisie et à leur traitement .

ENVOI DES TROUSSES PERSONNALISÉES À LA CLIENTÈLE

Nous désirons vous informer que La Financière agricole procédera, au cours des prochaines jours, à l'envoi de la [documentation](#) aux participants des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pour la collecte des données financières relatives à l'année de participation 2009. Les participants disposeront donc de toute l'information pour vous remettre les données nécessaires à leur participation à ces programmes.

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES DONNÉES

Nous vous rappelons que la date limite de transmission des données financières aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pour l'année de participation 2009 est le **30 septembre 2010**. Il est toutefois possible de les transmettre jusqu'au 31 décembre 2010, mais ce délai supplémentaire entraîne une pénalité. Dans le cas d'Agri-stabilité, il s'agit d'une réduction du paiement de 500 \$ par mois de retard (ou partie de mois) au-delà du 30 septembre 2010. Pour Agri-investissement, il s'agit d'une réduction du dépôt maximal de 5 % par mois de retard (ou partie de mois) au-delà du 30 septembre 2010. Les participants qui n'auront pas transmis leurs données au 31 décembre 2010 ne seront pas admissibles aux programmes pour l'année de participation 2009.

DEVIS DU PRÉPARATEUR ACCRÉDITÉ 2009

Le [devis](#)¹ relatif à l'année de participation 2009 est présentement en ligne sur notre site Internet. Vous y trouverez l'information complète et les mises à jour 2009. Nous attirons votre attention sur l'introduction de nouveaux codes concernant la production de biomasses végétales (miscanthus, panic érigé, etc.) à la section « Codes de données financières ». Veuillez noter que, comme pour 2008, le devis sert désormais à la déclaration des données pour Agri-stabilité et Agri-investissement. En effet, la déclaration de données pour Agri-stabilité est également utilisée pour calculer Agri-investissement. Vous trouverez des précisions à cet effet à la section « *Guide de déclaration des données financières* ».

ACCRÉDITATION – ANNÉE DE PARTICIPATION 2009

Veuillez prendre note que le renouvellement annuel de l'accréditation n'est dorénavant plus nécessaire. À compter de janvier 2010, les accréditations déjà en vigueur et les nouvelles demandes acceptées seront d'une durée illimitée. À cet effet, nous vous invitons à relire attentivement la section « *Processus d'accréditation, rôle et engagements du préparateur de données* » du *Devis 2009* avant la transmission des données financières 2009.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2010, La Financière agricole ne verse plus le montant forfaitaire de 360 \$ par demande à un participant qui transmet des données financières pour la première fois. Le coût du traitement et de la transmission de toutes les demandes de données financières sera dorénavant à la charge du **participant** (références : Communiqué 2009-11 du 23 décembre 2009).

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance d'aviser rapidement la Direction du traitement des données financières (DTDF) de tous changements tels que : courriel, téléphone, télécopieur, responsable des droits d'accès, etc., afin de faciliter toutes communications futures.

¹ Pour accéder au devis sur notre site Internet, consultez la section *Pour nos partenaires/Comptables et préparateurs accrédités de données/Trousse de travail/Agri-stabilité*

DONNÉES FINANCIÈRES MANQUANTES POUR UNE OU DES ANNÉES ANTÉRIEURES À L'ANNÉE DE PARTICIPATION 2009

Lorsqu'un participant n'a pas transmis ses données financières pour une ou des années antérieures à l'année de participation, le message suivant apparaît lors de la saisie des données financières : « *Le dernier exercice financier que nous avons reçu est daté du (9999-99-99). Vous devez nous transmettre le ou les exercices financiers qui viennent immédiatement après* », c'est-à-dire ceux des années manquantes. Pour ce faire, vous pouvez dorénavant utiliser le code d'authentification apparaissant sur la trousse personnalisée de l'année de participation 2009.

DEMANDES PROVISOIRES POUR 2009 ET 2010

Veillez noter que nos systèmes sont prêts pour la saisie des déclarations de l'année de participation 2009. Le traitement final des demandes 2009 est débuté pour les clients dont l'exercice financier se termine avant le 1^{er} juin 2009. Pour les dossiers dont l'exercice financier se termine après le 1^{er} juin 2009 le traitement devrait débuté en avril.

Nous vous rappelons que si vous avez transmis des données prévisionnelles dans le cadre d'une demande provisoire pour 2009, les données finales devront être saisies afin que le traitement final de la déclaration s'effectue. De plus, afin d'éviter des pénalités ou l'inadmissibilité d'un participant, les données finales devront être confirmées avant la date limite de transmission.

Pour les dossiers qui nécessiteraient un traitement particulier pour l'année de participation 2009, nous vous demandons de contacter la Direction du traitement des données financières.

Quant à l'année de participation 2010, il est possible de demander un traitement provisoire lorsque le dossier du participant répond aux exigences du programme².

RAPPEL « ESTIMATION DES BÉNÉFICES »

Depuis septembre 2009, le nouvel outil « **Estimation des bénéfices** » reproduit le processus automatisé du traitement des données financières et permet d'obtenir, **avant et après la transmission des données**, une estimation des résultats de calcul du programme Agri-stabilité. En utilisant l'option d'estimation des bénéfices, vous disposez des mêmes résultats et validations qui servent au personnel de la Direction du traitement des données financières pour l'analyse des dossiers. Les résultats estimés sont affichés dans un format semblable à celui de l'avis de calcul des bénéfices du programme (ACBP) et peuvent être imprimés ou sauvegardés. Afin d'informer la clientèle de la disponibilité de ce nouvel outil, un carton promotionnel a été inséré dans l'envoi des trousse personnalisées. (Ci-joint carton intitulé : « **UN BON CALCUL** »)

Mise en garde : Un niveau élevé de conformité et de précision des données financières transmises, diminuera de façon appréciable les écarts importants entre les résultats de l'estimation des bénéfices et les résultats définitifs du programme calculés par La Financière agricole.

NOUVEAUTÉ : RETRAIT EN LIGNE POUR AGRI-INVESTISSEMENT

Les clients de La Financière agricole peuvent maintenant effectuer une demande de retrait à Agri-investissement à partir du Dossier en ligne. (Ci-joint carton intitulé : « **NOUVEAUTÉ** »)

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et nous vous rappelons que vous pouvez contacter la Direction du traitement des données financières au 1 877 861-2272 pour obtenir des renseignements additionnels.

² [Agri-stabilité, Manuel 2009, Section 4 – Calcul des marges et des bénéfices, point 4.7 Paiement provisoire, p.13.](#)